



Eco-communication chez ATC Groupe à Rillieux-la-Pape (69)



- Eco-communication
- Rhône-Alpes

Pourquoi agir ?



Organisme

ATC Groupe

Partenaires

- ADEME Direction régionale Rhône-Alpes
- Conseil régional Rhône-Alpes
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon

Coût

Bilan Carbone® : 11 550 € HT
dont financement ADEME : 5 775 € HT

Bilan « Développement Durable » en chiffres

- 32% des déchets en moins produits par l'entreprise entre 2010 et 2011
- 25% des déchets valorisés

Date de lancement

2004

ATC Groupe est spécialisé dans l'impression de supports de communication visuelle, plus particulièrement dans le domaine du marquage de véhicules. La société imprime également des supports de signalétique extérieure ou intérieure pour des événements, des habillages de vitrines, des installations de points de vente, etc. Labellisée « Imprim'Vert » depuis 2004, elle s'est engagée pour intégrer et promouvoir les principes du développement durable. En 2008, elle fonde ainsi le « Club Eco-Attitude » dont la vocation est de mettre en relation les entreprises souhaitant échanger sur l'intégration du développement durable dans le management des équipes. En 2009, elle réalise son Bilan Carbone®, ce qui lui permet d'identifier les principaux postes émetteurs de gaz à effet de serre et d'élaborer un plan d'action global visant à réduire l'impact environnemental de son activité. Par ces différentes actions, ATC Groupe applique les recommandations de « l'éco-communication ».

Selon la définition de l'ADEME, l'éco-communication est une façon de communiquer en ayant le souci de réduire les impacts environnementaux induits. Par son activité d'imprimerie, ATC Groupe se situe au carrefour du secteur industriel et des métiers de la communication. Or l'efficacité énergétique du secteur industriel est au cœur de la problématique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à lutter contre le changement climatique. Au niveau national, le législateur a ainsi décidé de réduire de 2% par an d'ici 2015 et de 2,5% d'ici 2030 l'intensité énergétique française, c'est-à-dire le rapport entre la consommation d'énergie et la croissance économique. L'enjeu pour ATC Groupe est donc environnemental, mais il est également économique dans la mesure où sa démarche d'éco-communication peut lui conférer un avantage concurrentiel vis-à-vis de donneurs d'ordre et de clients plus exigeants sur les pratiques de leurs fournisseurs.

La direction régionale de l'ADEME en Rhône-Alpes promeut les principes de l'éco-communication et soutient les acteurs industriels pour réduire leur impact sur l'environnement. Elle a accompagné la société ATC Groupe dans la réalisation de son Bilan Carbone®.

Exemples à suivre téléchargeables sur le site de l'ADEME (www.ademe.fr).

Enseignements :

Mme Martine Gay, responsable Développement durable à ATC Groupe :

« Notre politique de développement durable vise naturellement à atteindre des objectifs environnementaux, tels que la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre de 120 teqCO₂ d'ici à 2015. Mais nous n'avons pas oublié la dimension sociale qui est très importante à nos yeux. Notre personnel cadre a suivi une formation de management environnemental et l'ensemble des salariés a reçu les conseils d'un ergonome kinésithérapeute sur les gestes et les postures au travail. Et nous venons de signer la Charte de la Diversité en faveur de la diversité culturelle, ethnique et sociale. »



L'espace déchets
Crédit photo : ATC Groupe

Présentation et résultats

Réalisé en 2009, le Bilan Carbone® a permis à la société ATC Groupe d'évaluer ses émissions annuelles globales de gaz à effet de serre à 989 teqCO₂. Les supports d'impression et les matières premières constituent les principaux postes émetteurs (47%), loin devant les immobilisations comprenant les bâtiments, les machines et le parc informatique (18%), les déplacements (17%), le fret (5%) et la fin de vie des produits (5%). En prenant connaissance de ces résultats, l'entreprise s'est fixée l'objectif de réduire de 12% ses émissions à l'horizon 2015, soit 120 teqCO₂. Pour cela, elle a engagé un plan d'action global portant notamment sur la sélection de nouvelles matières premières et de nouveaux supports d'impression : polychlorure de vinyle (PVC) recyclés ; toiles sans PVC ; carton en partie recyclable (carton Re-board®) ; film adhésif sans PVC ; encres sans solvant... L'entreprise tient à limiter la part des PVC dans ses supports car leur production est très énergivore et l'incinération de leurs déchets peut générer des émissions de chlore.

Elle a également acheté des véhicules électriques pour les déplacements professionnels, installé une cuve de récupération de 5 000 litres des eaux pluviales et deux panneaux solaires thermiques pour alimenter l'eau chaude sanitaire. Par ailleurs, un système complet de tri et de valorisation des déchets issus de l'activité a été mis en place : un emplacement spécifique a été défini pour les trier et une presse à balles a été achetée pour assurer leur compactage. Grâce à une politique d'achat plus responsable et une vigilance sur l'optimisation des matières en production, ATC Groupe a diminué de 32% ses déchets entre 2010 et 2011, et 25% de l'ensemble de ses déchets sont valorisés en matière première réutilisable.

En 2010, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon et la direction régionale de l'ADEME en Rhône-Alpes proposent à la société ATC Groupe de poursuivre son engagement en bénéficiant d'une « visite énergie » et d'un prédiagnostic environnemental. La visite énergie a ainsi permis de prendre conscience qu'il était nécessaire, avant de réaliser un investissement dans des machines d'impression de grande puissance, de faire une analyse intégrant les futures consommations énergétiques.

Enfin, en 2011, l'entreprise s'est lancée dans un système management environnemental en vue d'une certification ISO 14001.

Focus

ATC groupe porte un soin particulier au choix de ses fournisseurs. Elle utilise ainsi des toiles sans polychlorure de vinyle (PVC) provenant de la société Dickson, une entreprise locale qui a bénéficié d'une analyse du cycle de vie de ses produits (ACV) subventionnée par l'ADEME. Pour les besoins d'un marché continuellement en demande, ATC Groupe imprime également des bâches PVC, mais toutes les chutes de ces bâches sont systématiquement traitées et revalorisées par Texyloop®, un prestataire spécialisé. Cela a représenté 9 tonnes en 2011.

Facteurs de reproductibilité

Pour accompagner les entreprises du secteur de la communication à s'engager dans une politique d'éco-communication, l'ADEME encourage et participe à de nombreuses initiatives promouvant les bonnes pratiques en la matière. Elle propose également des publications spécialisées comme le « Guide de l'éco-communication ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Sur le site internet de l'ADEME : www.ademe.fr/eco-communication
- Le site de l'ADEME en Rhône-Alpes : www.rhone-alpes.ademe.fr
- Le site d'ATC Groupe www.atc-groupe.com

CONTACTS

- ATC Groupe
Tél : 04 78 94 61 62
info@atc-groupe.com
- ADEME Rhône-Alpes
Tél : 04 72 83 46 00
ademe.rhone-alpes@ademe.fr